

Devant la Cour Martiale.

Le Procès des Flibustiers du Compétitor.

Les déclarations des accusés.

Les documents produits par l'accusateur.

LES PROTESTATIONS ANTERIEURES DU CONSUL DES ETATS-UNIS.

L'accusateur demande la peine de mort.

AJOURNEMENT DE LA COUR.

La Havane, 8 mai.—Le procès des flibustiers arrêtés le 25 avril dernier par la escouade espagnole commandée par le capitaine américain Compétitor a commencé ce matin au port après huit heures devant la cour martiale réunie à l'aeronaal de la marine, à la Havane. Il pleuvait à torrens.

La cour martiale est composée du capitaine Emilio Ruiz, président, et des lieutenants de vaisseau Santarini, Montoya, Antonio Martí, Pineda, Antonio Pérez Rendón, Eduardo Arias, Salgado Diego, Camano Spolente, José Sevillano et Carlos Ombao.

L'accusateur est le lieutenant Miguel Soares.

Avant de commencer les procédures, les membres de la cour se sont réunis à la chapelle où ils ont entendu la messe, puis ils se sont dirigés vers le palais de la cour martiale.

Les prisonniers ont été amenés sous la garde d'un détachement de soldats d'infanterie de marine.

Alfredo Laborda, qui est considéré comme le chef des flibustiers, est arrivé le premier. Après lui sont entrés Delia Beda, un homme du nom de John Winton qui se déclare natif de Kansas, et Gildes qui se prétend sujet anglais, et Teodoro Mata.

L'officier remplissant les fonctions du ministère public a demandé que les débats se poursuivent.

Lieutenant Batron, commandant le Messager, a été déclaré accusé de plusieurs crimes, et le 25 avril dernier, qu'un schooner suspect, probablement un bateau-pilote, se trouvait au large de Barracoe.

Les Messagers s'est immédiatement rendu à cet endroit et, arrivé à distance convenable, a demandé par signaux un schooner d'aider le pilote.

Dans un autre incident, on a constaté que le Messager a été déclaré accusé de plusieurs crimes, et le 25 avril dernier, qu'un schooner suspect, probablement un bateau-pilote, se trouvait au large de Barracoe.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

Alfredo Laborda a été le premier interrogé. Il a déclaré être âgé de trente-neuf ans et originaire de la Nouvelle-Orléans.

bordé a répondu que ce drapreau appartenait à un passager du nom de Quesada, qui s'est noyé.

Le docteur Elias Badia a été appelé ensuite à décrire. Il a vingt-sept ans et est étudiant en médecine.

Il a déclaré qu'il avait plusieurs fois refusé de rendre par écrit sa déposition à Cuba, qu'il n'était rendu à bord du schooner que pour dire au revoir à quelques amis. Mais quand le schooner est parti, ses amis ont refusé de le laisser s'en retourner à terre.

Quand il est débarqué à Cuba, il a refusé d'aller à terre, et il est resté à bord du Compétitor jusqu'au moment où le bateau a été saisi par la escouade espagnole.

Elias Badia a ajouté que le drapreau national n'a pas été arboré.

Teodoro Mata a déclaré qu'il est rendu à bord du Compétitor pour assister au départ de l'expédition, et que les occupants ont refusé de rester avec eux.

Il a ajouté qu'il n'est pas rendu à terre et a affirmé qu'aucun des cinq prisonniers n'a jamais tiré un seul coup de feu.

Mata a ajouté qu'à Key West il était considéré comme un espion par les fonctionnaires espagnols. Il a dit ensuite qu'il a combattu avec les Espagnols et que le général Pratt le considéraient bien.

William Gildes a dit, comme Mata, qu'il n'a jamais tiré un coup de feu. Il a déclaré qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Gildes a confirmé le rapport accusé que Quesada s'est noyé.

John Winton a dit, comme Mata, qu'il a combattu avec les Espagnols et que le général Pratt le considéraient bien.

Winton a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

Il a ajouté que Mata ne pouvait être reconnu comme un ami de l'Espagne, attendu qu'il était traité à bord du Compétitor de la même façon que les autres accusés.

M. Williams a protesté contre le jugement des prisonniers par une cour martiale. Il maintient qu'ils devaient être jugés par les tribunaux ordinaires, d'après les clauses du traité.

Dans une autre lettre datée du 30 avril, le conseil Williams demandait la révision de la déposition des prisonniers. Il lui a été répondu que même si les accusés étaient des citoyens américains, ils seraient portés en justice, parce que le bateau-pilote sur lequel ils avaient été pris avait été saisi par une expédition contre Cuba.

On lui a fait remarquer que les traités appliqués aux citoyens inscrits au consulat et aux bureaux du gouvernement. De sorte que le gouvernement espagnol ne considèrerait pas les traités appliqués aux citoyens inscrits au consulat et aux bureaux du gouvernement.

Toutefois, M. Williams a obtenu la permission de remettre ses communications et de passer avec les prisonniers. En conformité avec le résultat de l'entente et avec la loi, l'amiral Navarro a permis aux prisonniers de rester à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il ait été jugé.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.

Lieutenant Batron a déclaré qu'il n'a jamais tiré un coup de feu et qu'il est resté à bord du Compétitor jusqu'à ce qu'il a refusé de se rendre à terre.



Viens, mon petit, je vais te faire connaître Finnegan.

Défaite de Maceo.

Madrid, 8 mai.—Des avis de la Havane établissent que les troupes espagnoles ont infligé une sévère défaite aux insurgés commandés par Maceo.

Les pertes de celui-ci ont été très fortes. Les Espagnols ont eu quarante hommes blessés.

Marchés Divers.

Paris, 8 mai.—Le marché a repris son cours et clôture à 103 francs 2 1/2 centimes.

Document important.

Londres, 9 mai.—Le correspondant du Daily News à Berlin écrit que le Neueste Nachrichten, un journal allemand, a publié un document important sur les intentions du gouvernement de Transvaal pendant le séjour du docteur W. J. Leyds, secrétaire d'Etat de ce pays, au Cap.

Chez les Matabélés.

Londres, 9 mai.—Dépêche de Gwelo au Daily Telegraph : Au Kasi de Yayin, les Matabélés ont repris cette semaine les opérations de guerre et ont saisi de nombreuses provisions pour deux jours.

Rébellion dans le Kordofan.

Le Caire, 8 mai.—On apprend que le Khatif recroite de force des hommes et qu'il a été envoyé douze cents de ces soldats pour réprimer une rébellion dans le Kordofan.

Navigation Fluviale.

Départ de bateaux à vapeur. SAMEDI, 9 MAI 1896. Bateau Rouge—HALLETT à 5 p.m. Bateau Lorraine—JOHN HOWARD à 5 p.m. Océan—NEW SOUTH à 5 p.m. Océan—St. H. H. CLARK et barge, à 5 p.m.

Club Gymnastique des Jeunes Gens.

TROISIEME DE MILLARD. Ire classe—M. P. L. Thibaut et J. V. Michel, 100 points. M. Thibaut gagné, faisait 100 points contre M. Michel, 50. 2e classe—M. E. P. Hernandez et F. Choppin, 110 points contre M. Hernandez gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 70. 3e classe—M. F. Choppin et V. Marion, 110 points contre M. Marion gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 72.

Club Gymnastique des Jeunes Gens.

TROISIEME DE MILLARD. Ire classe—M. P. L. Thibaut et J. V. Michel, 100 points. M. Thibaut gagné, faisait 100 points contre M. Michel, 50. 2e classe—M. E. P. Hernandez et F. Choppin, 110 points contre M. Hernandez gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 70. 3e classe—M. F. Choppin et V. Marion, 110 points contre M. Marion gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 72.

Club Gymnastique des Jeunes Gens.

TROISIEME DE MILLARD. Ire classe—M. P. L. Thibaut et J. V. Michel, 100 points. M. Thibaut gagné, faisait 100 points contre M. Michel, 50. 2e classe—M. E. P. Hernandez et F. Choppin, 110 points contre M. Hernandez gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 70. 3e classe—M. F. Choppin et V. Marion, 110 points contre M. Marion gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 72.

Club Gymnastique des Jeunes Gens.

TROISIEME DE MILLARD. Ire classe—M. P. L. Thibaut et J. V. Michel, 100 points. M. Thibaut gagné, faisait 100 points contre M. Michel, 50. 2e classe—M. E. P. Hernandez et F. Choppin, 110 points contre M. Hernandez gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 70. 3e classe—M. F. Choppin et V. Marion, 110 points contre M. Marion gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 72.

Club Gymnastique des Jeunes Gens.

TROISIEME DE MILLARD. Ire classe—M. P. L. Thibaut et J. V. Michel, 100 points. M. Thibaut gagné, faisait 100 points contre M. Michel, 50. 2e classe—M. E. P. Hernandez et F. Choppin, 110 points contre M. Hernandez gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 70. 3e classe—M. F. Choppin et V. Marion, 110 points contre M. Marion gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 72.

Club Gymnastique des Jeunes Gens.

TROISIEME DE MILLARD. Ire classe—M. P. L. Thibaut et J. V. Michel, 100 points. M. Thibaut gagné, faisait 100 points contre M. Michel, 50. 2e classe—M. E. P. Hernandez et F. Choppin, 110 points contre M. Hernandez gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 70. 3e classe—M. F. Choppin et V. Marion, 110 points contre M. Marion gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 72.

Club Gymnastique des Jeunes Gens.

TROISIEME DE MILLARD. Ire classe—M. P. L. Thibaut et J. V. Michel, 100 points. M. Thibaut gagné, faisait 100 points contre M. Michel, 50. 2e classe—M. E. P. Hernandez et F. Choppin, 110 points contre M. Hernandez gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 70. 3e classe—M. F. Choppin et V. Marion, 110 points contre M. Marion gagné, faisait les 110 points contre M. Choppin, 72.

"WHO IS FINNEGAN?"



Viens, mon petit, je vais te faire connaître Finnegan.

FAITS DIVERS.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1896.—Indications pour la Louisiana-Temps: ventes du sud.

Température du 9 mai 1896. Thermomètre au maximum: 86°. Minimum: 62°. Vent: fort et variable.

Requisitoires.

Le 20 mai prochain, à 11 heures, aura lieu la vente de la bibliothèque de la Cour d'Appel de la Louisiane.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

Arrivages.

Arrivages de marchandises de toutes provenances.

E. Francis Riggs et Geo B. Lawson.—\$706 10 sur des billets. D. Emselot et National Rice Milling Co.—\$225 sur des billets. Geo Jackson et Orleans Beverage Co.—section au recouvrement de \$2,000 sur des dommages. Rosetta Gray Park & Improving Co. et Elizabeth Barbo—\$375 95 sur un contrat. Les mêmes et Hibernal Insurance Co.—\$295 55 sur un contrat. Geo même et Mary L. Kennedy—\$335 15 sur un contrat.

Cour Criminelle de District.—Section A—Juge J. H. Ferguson.—Ont plaidé non coupables: Charles S. Knapp et Richard Flynn, accusés de violence; Florence Campbell, latrice. Affaires renvoyées: Amy J. Bule et Charles Clark, accusés à main armée avec intention de vol; Joe Reed et Port, alias Lewis Carlin, blessure; Katie Jones, actes de violence. Mlle C. Walsh, latrice. Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération. Chas. M. McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de tuer; 3 ans de travaux forcés. Jacob Emmet—attaque; \$5 d'amende ou 5 jours d'incarcération. Henry G. Hoger—actes de violence; \$25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Section B—Juge J. C. Mosé.—Frank Cahell, violation de l'acte 123 du 1880, a plaidé non coupable. Condamnations: Mme Alfred Fernandez—diffamation; \$20 d'amende ou 30 jours de prison. Anthony Lima—homicide; 6 ans de travaux forcés. Chapman McLane—blessure avec intention de t